

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D58_2021

Séance du 27.05.2021 – Convocation du 19.05.2021

Compte rendu affiché le 3 juin 2021

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Michel ROULLIAT

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Florence GAGNEUR, Michel ROULLIAT, Anne MOREL, Yves ARTETA, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSÉGUÉ, Philippe JUSTE, Florence BERGER, Véronique CHIAVAZZA, Claire AZÉMA, Odile BALTHAZARD, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Florian JEDYNAK, Leïla BEN MAHFOUD, Nasser MESSAÏ (à partir de 19h00), Patrick SAILLOT, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Roger PEDOJA par Anne MOREL ; Nicolas PASTY par Jérôme JARDIN ; Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE ; Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Adhésion au dispositif de centrale d'achats territoriale

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-18, L. 2122-19 et L. 2122-22,
- VU le Code de la Commande publique et notamment l'article L. 2113-2,
- VU la délibération n°D25 du 25 mai 2020, portant délégation d'attributions et de signature au Maire,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les termes du Règlement général de la Centrale d'Achat territoriale annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la Convention d'adhésion à la Centrale d'Achat, annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, dans le cadre des attributions qui leur ont été respectivement déléguées en matière de commande publique, à prendre la décision de recourir aux services de la Centrale d'achat territoriale en tant que membre adhérent, ainsi que tout acte y afférent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 27 mai 2021

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 07/06/2021
- Publication ou affichage le 07/06/2021

Eric BELLOT, Maire.

